



N° de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET  
SESSION ORDINAIRE, LE LUNDI 4 AVRIL 2016, 20h  
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL**

**PRÉSENCES :** Madame la mairesse Céline Bilodeau et les conseillers suivants :

Ghislain Jacques,	siège no 1
Lise Garant,	siège no 2
Pierre Levasseur,	siège no 3
Michel Breton	siège no 4
Germain Létourneau,	siège no 5
Berthold Létourneau,	siège no 6

**FORMANT QUORUM**

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

04.04.16.044

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

**ADOPTÉE**

04.04.16.045

**LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 7 MARS 2016 ET DE L'AJOURNEMENT DU 18 MARS 2016.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous reçu les procès-verbaux de la session ordinaire du 7 mars 2016 et de l'ajournement du 18 mars 2016 et que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu lesdits documents, **il est proposé par** Germain Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que les procès-verbaux soit acceptés tel que présentés.

**ADOPTÉE**

04.04.16.046

**COMPTES À PAYER**

Les comptes à payer ayant été présentés aux conseillers, il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes, au montant de 11 325,11 \$\$, soient acceptés et payés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

04.04.16.047

**DONS**

Projet Jeunes Vieux

Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'on fasse une contribution de 120 \$ à l'organisme et qu'on le mentionne dans le journal Notre Milieu et sur le site Internet afin que nos citoyens sachent qu'ils peuvent bénéficier de cette aide.

**ADOPTÉE**

**CORRESPONDANCE**

- a. Décret des populations 2016 et tableau des populations
- b. Invitation assemblée générale Caisse Desjardins
- c. Invitation à s'inscrire au Tour de Beauce
- d. Invitation aux assises annuelles de l'UMQ
- e. Invitation FQM – table de concertation sur le développement local et régional
- f. Invitation Lavery – formation sur les contrats
- g. Mémo Marc-André Doyle – protection incendie intégration Courcelles
- h. Ministère des transports – travaux sur la rue Principale
- i. La CSST devient la CNESST
- j. Plan directeur de l'eau
- k. Rapport annuel RICBS
- l. Indice de performances RICB
- m. Information de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec
- n. Offre d'adhésion CEB de Beauce

04.04.16.048

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA D.G. À COMMANDER DES ITEMS DE PAPETERIE NÉCESSAIRES AUPRÈS DE CCL FORMULES D'AFFAIRES.**

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on autorise la D.G. à commander 1 000 enveloppes fenêtres pour 118 \$, 1 000 enveloppes sans fenêtres avec logo couleur pour 277 \$ et 250 feuilles de minutes pour les procès-verbaux pour 343 \$ chez CCL Formules d'affaires.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

04.04.16.049

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA PROPOSITION DE ENGLOBE POUR LES TRAVAUX DE LABORATOIRE NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU PROJET DE RÉFECTION DE LA ROUTE DU GRAND SHENLEY.**

**ATTENDU QUE** dans le cadre du projet Réfection de la Route du Grand-Shenley le service d'ingénierie de la MRC Beauce-Sartigan a procédé à une demande de soumission sur invitation pour les travaux de laboratoires requis;

**ATTENDU** la recommandation de messieurs Gustavo Carréno, ing. - Directeur du service de génie municipal de la MRC Beauce-Sartigan et Olivier Lachance, ing. jr d'accorder ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Englobe ;

**Il est proposé par** Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on accepte la proposition de Englobe pour les travaux de laboratoire du projet de pavage du Grand Shenley pour un montant de 4 409,18 \$. Ce montant inclut les taxes.

**ADOPTÉE**

04.04.16.050

**RÉSOLUTION POUR L'ENTRETIEN PRINTANIER DES ROUTES.**

**CONSIDÉRANT** l'état actuel des routes suite à la période extraordinaire de dégel;

**Il est proposé par** Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on demande au responsable des travaux publics Roger Breton :

- d'évaluer l'état de nos routes
- de mesurer le matériel requis pour corriger la situation
- d'engager la niveleuse de la municipalité de St-Martin
- de procéder aux demandes de prix auprès des différents entrepreneurs de la région
- et, si la situation est urgente, le responsable des travaux publics devra s'adresser à la mairesse qui pourra utiliser son pouvoir d'octroi de contrat le cas échéant.

• **ADOPTÉE**

04.04.16.051

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA PROPOSITION DU SERVICE DE GÉNIE DE LA MRC BEAUCE-SARTIGAN POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU CHANTIER DE PAVAGE DU GRAND SHENLEY.**

**ATTENDU QUE** la Municipalité procèdera au projet de pavage du Grand Shenley;

**ATTENDU QUE** le service de génie de la MRC Beauce-Sartigan a élaboré les plans et devis du projet pour l'appel d'offres;

**ATTENDU QUE** le Conseil a l'entière responsabilité de s'assurer que les travaux seront effectués conformément aux exigences qu'elle a établies lors de l'élaboration du projet;

**Il est proposé par** Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on accepte la proposition de la MRC Beauce-Sartigan pour la surveillance des travaux du chantier de pavage du Grand Shenley soit 205 heures pour le technicien (il sera sur place pour tout le temps des travaux) et 40 heures pour l'ingénieur pour un montant de 21 230.51 \$. Ce montant inclut les taxes.

**ADOPTÉE**

04.04.16.052

**RÉSOLUTION POUR RENDRE LA DÉCISION DU CONSEIL RELATIVEMENT À LA SUBVENTION DEMANDÉE AU PROGRAMME AIRRL.**

**ATTENDU** que le Conseil municipal a déposé une demande de subvention auprès du programme AIRRL dans le but de procéder au pavage d'un tronçon de 960 m dans le Grand Shenley (résolution 06.07.15.063) ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité possède l'entière discrétion de décider de l'opportunité d'accepter ou non le recours à des programmes de subvention du ministère;



N° de résolution  
ou annotation  
04.04.16.053

Il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on accepte l'offre de subvention offerte par le programme AIRRL représentant 39,8 % du projet, le reste étant affecté aux TECQ à hauteur de 34,9 % et à la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset à hauteur de 25,3 % qui seront pris dans le surplus accumulé non affecté.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION POUR DÉCIDER DES TRAVAUX À PRÉVOIR EN 2016 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DE LA TAXES SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ) ET AUTORISER LA D.G. À DÉPOSER UNE PROGRAMMATION PARTIELLE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE POUR CES TRAVAUX.**

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu la confirmation d'un montant de 450 113 \$ dans la lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire Pierre Moreau datée du 25 août 2014 dans le cadre du programme TECQ;

**ATTENDU QU'**en date du 4 avril 2016, la municipalité n'a utilisé que la somme de 18 870 \$;

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- l'on procède aux travaux de reprofilage des fossés et de rechargement dans la route de Courcelles, que l'on continue les travaux dans le Bois de Dorset (Domtar), 34,9 % (96 391,83 \$) du projet de pavage du Grand Shenley;
- que madame Andrée Caouette D.G. soit autorisée à déposer une programmation partielle auprès du MAMOT.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION POUR DÉPOSER LA PROGRAMMATION PARTIELLE DES TRAVAUX PRÉVUS EN 2016 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DE LA TAXES SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ)**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**IL EST PROPOSÉ PAR** Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**ADOPTÉE**

04.04.16.054



N° de résolution  
ou annotation

04.04.16.055

**RÉSOLUTION POUR DÉSIGNER UN RESPONSABLE D'INFORMER LE MINISTÈRE DU TOURISME DE LA CONFORMITÉ OU NON-CONFORMITÉ DE L'USAGE « PROJETÉ » D'UN ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE.**

**ATTENDU** les changements récents de la Loi sur les établissements d'hébergement touristique;

**ATTENDU QUE** le ministère du Tourisme doit informer les municipalités qu'un établissement situé sur leur territoire projette d'offrir des services d'hébergement touristique;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit désigner un responsable pour aviser le ministère de la conformité ou non-conformité du projet en fonction du plan d'urbanisme relatif aux usages;

**Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents que l'on désigne la personne qui émet les permis pour la municipalité, M. Guy Fournier pour évaluer les demandes du ministère.**

**ADOPTÉE**

04.04.16.056

**AVIS DE MOTION POUR ABROGER LE RÈGLEMENT 345-2007 – ENTENTE INTERMUNICIPALE DU SERVICE D'INCENDIE.**

Avis de motion est par les présentes donné par Lise Garant, conseillère au siège no 2, qu'il sera présenté pour adoption à la séance régulière du Conseil du 2 mai 2016, un règlement no 476-2016 ayant pour effet d'abroger le règlement no 345-2007 confirmant l'intégration de la municipalité de Courcelles à l'entente intermunicipale pour le service d'incendie.

04.04.16.057

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA D.G. À ENTREPRENDRE LES DÉMARCHES POUR OBTENIR UN PRÊT TEMPORAIRE AUPRÈS DU CENTRE DE FINANCEMENT EN ENTREPRISES DESJARDINS.**

**ATTENDU QUE** la municipalité désire entreprendre des travaux dans le cadre du programme de remboursement de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

**ATTENDU QU'**elle devra payer les fournisseurs en attendant le retour du chèque du MAMROT

**Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que :**

- l'on autorise la D.G. à entreprendre les démarches pour obtenir un prêt temporaire auprès du CFE Desjardins. Le prêt couvrira les dépenses des travaux TECQ pour un montant de 431 243 \$. Un taux d'intérêt de 2,7 % payables mensuellement et des frais de 1 078 \$ payables au moment du premier déboursé. Ce prêt temporaire n'excèdera pas le délai prévu pour le paiement des subventions et le terme correspond à la période fixée pour le versement de la subvention.
- l'on autorise madame Andrée Caouette, directrice générale, à transmettre les informations pertinentes pour l'obtention du prêt et à signer les papiers nécessaires officialisant la demande.
- l'on autorise madame la mairesse Céline Bilodeau et madame Andrée Caouette D.G. à signer les papiers nécessaires à l'obtention du prêt.

**ADOPTÉE**

04.04.16.058

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA MAIRESSE À ENTREPRENDRE UNE DÉMARCHÉ CONJOINTE AVEC LE MAIRE DE ST-ÉVARISTE-DE-FORSYTH POUR RENCONTRER LE DÉPUTÉ POUR QU'IL NOUS AIDE AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR RÉPARER LE TRONÇON DE ROUTE ENTRE LE CHEMIN DE ST-HILAIRE-DE-DORSET ET LA ROUTE 108.**

**ATTENDU QUE** cette portion de route est la seule qui permet aux citoyens de St-Hilaire-de-Dorset d'accéder à la route 108;

**ATTENDU QUE** cette portion de route est la seule voie de sortie pour le transport de bois de La Domtar;



N° de résolution  
ou annotation

04.04.16.059

**ATTENDU QUE** l'entretien de ce tronçon laisse à désirer au point de compromettre la sécurité de nos citoyens ;

**ATTENDU QUE** le pavage n'a pas été fait depuis plusieurs années;

**ATTENDU QU'À** plusieurs reprises des demandes ont été adressées au ministère demandant de réparer ce tronçon;

**EN CONSÉQUENCES**, il est proposé par Ghislain Jacques et résolu à l'unanimité des membres présents :

- que l'on demande à madame la mairesse de contacter le maire de St-Évariste-de-Forsyth pour convenir d'une stratégie d'intervention conjointe auprès de monsieur Paul Busque, député provincial;
- qu'une rencontre des représentants des deux (2) municipalités ait lieu avec le député Paul Busque pour lui faire part de la situation et lui demander son aide.

**ADOPTÉE**

**RÉSOLUTION POUR AJOURNER LA SÉANCE AU 19 AVRIL POUR LA PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS.**

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit ajournée au mardi 19 avril 2016 à 19h pour la présentation des états financiers 2015. Il est 22h50.

**ADOPTÉE**

*Céline Bilodeau*

Céline Bilodeau, mairesse

*Andrée Caouette*

Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi, *Céline Bilodeau* atteste que la signature du présent procès verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET  
AJOURNEMENT DU MARDI 19 AVRIL 2016, 19h15  
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL**

**PRÉSENCES :** Madame la mairesse Céline Bilodeau et les conseillers suivants :

Ghislain Jacques,	siège no 1	arrivé à 19h45
Lise Garant,	siège no 2	
Pierre Levasseur,	siège no 3	
Michel Breton	siège no 4	
Berthold Létourneau,	siège no 6	

**ABSENT :** Germain Létourneau, siège no 5

**FORMANT QUORUM**

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

04.04.16.060

**OUVERTURE DE L'AJOURNEMENT DU 19 AVRIL 2016**

Après avoir ajouté le point « Résolution pour modifier le mandat de Pierre Poulin (Groupe PP designer architecte) », il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE**

04.04.16.061

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS 2015**

Il est proposé par Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que les États financiers 2015 établis suite à la vérification comptable effectuée le 26 janvier 2016, soient acceptés tels que présentés par Madame Karen Talbot de la firme Blanchette Vachon.

**ADOPTÉE**

04.04.16.062

**RÉSOLUTION POUR MODIFIER LE MANDAT DE PIERRE POULIN (GROUPE PP DESIGNER ARCHITECTE) POUR AJOUTER L'OPTION D'UN ÉLÉVATEUR AUX NOUVEAUX PLANS DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET QUE LA D.G. ÉVALUE L'ÉLIGIBILITÉ DE CETTE OPTION AU PROGRAMME DE SUBVENTION NOUVEAUX HORIZONS.**

**ATTENDU QUE** le rôle des élus municipaux consiste à servir les citoyens tout en assurant une bonne gestion des dépenses;



**ATTENDU QUE** le Conseil doit explorer toutes les possibilités pour donner accès aux trois (3) niveaux de l'édifice municipal aux personnes handicapées;  
**ATTENDU QU'**un nouveau programme de subvention a été porté à l'attention du Conseil;

**EN CONSÉQUENCES :**

**Il est proposé par** Lise Garant **et résolu à l'unanimité des membres présents**

1. qu'on demande à Pierre Poulin de Groupe PP Designer d'ajouter l'option d'un élévateur qui donnera accès aux trois (3) niveaux de l'édifice municipal à son nouveau mandat (résolution 07.03.16.038);
2. qu'on demande à la D.G. d'analyser le programme de subvention « nouveaux horizons » et d'évaluer l'éligibilité du projet dans ce programme.

**ADOPTÉE**

N° de résolution  
ou annotation

04.04.16.063

**LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT**

**L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par** Pierre Levasseur **et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance d'ajournement soit levée. Il est 20h30.**

**ADOPTÉE**

*Céline Bilodeau*

Céline Bilodeau, mairesse

*Andrée Caouette*

Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi, *Céline Bilodeau* atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.